

	Cas	Responsable de l'activité (société)	Coordination communale	Responsable politique
Niveau I	Petite bagarre	Intervention immédiate avec l'aide des bénévoles Contacter immédiatement: - la police si besoin est - la coordination communale	Discussion avec les jeunes concernés par téléphone Contacter les parents	
	Vol	Intervention immédiate avec l'aide des bénévoles Contacter immédiatement: - la police si besoin est - la coordination communale	Contacter les parents Rapport au responsable politique	
	Petit accident (entorse, etc.)	Intervention immédiate avec l'aide des bénévoles Appeler les parents Accompagner le participant à la maison si les parents ne peuvent pas venir le prendre Informé le coordinateur communal lors du compte-rendu	Prendre des nouvelles du blessé	
	Consommation de drogues	Intervention immédiate avec l'aide des bénévoles Contacter immédiatement le coordinateur communal et transmettre les noms des jeunes concernés sur le compte-rendu	Discussion avec le jeune par téléphone Contacter: - la police si besoin est - les parents si besoin est - association de prévention (REPER, Suchtpräventionsstelle)	
Niveau II	Bagarre importante (blessures, etc.)	Intervention immédiate avec l'aide des bénévoles Contacter immédiatement: - le Service ambulancier - la police - la coordination communale	Discussion avec les jeunes concernés par téléphone Contacter les parents	
	Accident consécutif (fracture, petite commotion, etc.)	Intervention immédiate avec l'aide des bénévoles Contacter immédiatement: - les parents - le Service ambulancier - la coordination communale	Contacter les parents pour prendre des nouvelles du blessé	
	Incendie	Intervention immédiate avec l'aide des bénévoles: extincteur Contacter immédiatement: - les pompiers - le Service ambulancier si besoin est - le concierge - la coordination communale	Contacter le concierge Rapport au responsable politique	Rapport aux autorités communales
Niveau III	Agression sexuelle	Intervention immédiate avec l'aide de bénévoles si besoin est Soutien moral de la victime Anonymat de la victime et du coupable Contacter immédiatement: - la police - la coordination communale	Rapport au responsable politique	Rapport aux autorités communales
	Accident grave (paralysie, etc.)	Intervention immédiate avec l'aide des bénévoles: premiers soins Contacter immédiatement: - les parents - le Service ambulancier - la coordination communale	Contacter les parents pour prendre des nouvelles du blessé Rapport au responsable politique	Rapport aux autorités communales Soutien aux parents
	Décès	Contacter immédiatement: - le Service ambulancier - la police - la coordination communale - les parents - une cellule psychologique Annulation de l'activité	Rapport au responsable politique	Rapport aux autorités communales Soutien aux parents

Numéros d'urgences	
1	Ambulance: 144
2	Police: 117
3	Pompiers: 118
4	REGA: 1414
Procédure téléphonique	
1	Qui annonce l'évènement?
2	Qu'est-ce qu'il s'est passé?
3	Où cela s'est-il produit?
4	Combien de personnes sont touchées?
5	Divers: dangers, blessures, mesures de précautions prises, etc.